Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-200067072-20251219-CC_2025_12_N115-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre des délibérations
Session ordinaire
Conseil Communautaire
Séance 17 décembre 2025 – 19 heures

Le Conseil Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon

PRÉSENTS :

Jacques EDERN, Gildas BERNARD, Anne BESCOND, Stéphane CLOAREC, Jean-Noël EDERN, Éric LE BOUR, Bernard FLOCH, Patrick GUEN, Bernard LE PORS, Eric GRALL, Eric PENNEC, Aline CHEVAUCHER, Odile THUBERT MONTAGNE, Roger GUILLOU, Nadine PLUCHON, Josée FALC'HUN, Romuald GUENGANT, Véronique LE BOULC'H, Maël SAILLOUR, Marie-Hélène QUIEC, Éric MIOSSEC, Christine LE STER, Yves JÉZÉQUEL, Jean-Luc, MOISAN, Laurence MEAR, Roger BOSSARD, Jean-Jacques SÉVÈRE, Michel AUTRET, Gwenaëlle PENDU, Gilbert CHAPALAIN, Carole AUTRET, Véronique KÉRLÉO, Marc CONSTANTIN, Jean-Luc BONIS, Anne DANIÉLOU, François MOAL, Hervé JÉZÉQUEL, André JÉZÉQUEL, Stéphanie DUMONT, Jean NÉZOU lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : AZOU Dominique (Directeur Général Services), Véronique GUYONVARCH (Directrice Générale Adjointe).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Marlène IHLEU (pouvoir Jean-Noël EDERN), Danielle MICHEL (pouvoir Bernard LE PORS), Marie-Thérèse CUEFF (pouvoir Gildas BERNARD), Jacques PONTU (pouvoir Jacques EDERN)

ABSENT : Charles de KERMENGUY

Date de la convocation : 3 décembre 2025 **Date d'affichage :** 3 décembre 2025	**Membres du Conseil :** En exercice : 45 Présents : 40 Votants : 44		**Présidence de séance :** Jacques EDERN **Secrétaire de séance :** Gildas BERNARD
Numéro d'ordre CC-2025-12-N115	**Nomenclature** 3.2	**Rapporteur** Jacques EDERN	**Chef de projet :** Gilles LE MAREC – Katell GESLIN
CHARTE DE TERRITOIRE : HAUT-LEON COMMUNAUTE – Un Bout de Bretagne Intense			
Axe : Transition Économique	**Enjeu : Dynamiser l'économie du territoire**		**Action : Affirmer son développement économique**

Objet : Cession de terrains – ZA Kerlaudy

Jacques EDERN, Président, rappelle que la Communauté a instauré des clauses dans la cession des terrains sur les Zones d'Activités notamment conditionnant ces cessions au dépôt d'un Permis de Construire.

Pour ce qui concerne la ZA de Kerlaudy, le Conseil Communautaire avait acté, par délibération du 18 décembre 2019, la cession de deux terrains qui ont fait l'objet d'une signature de compromis de vente mais qui sont devenus caduques en raison de l'absence de signature de l'acte de vente dans les délais impartis.

Les deux entreprises ont de nouveau sollicité la Communauté pour ces cessions induisant une nouvelle délibération pour, d'une part, autoriser le Président à signer les documents nécessaires et, d'autre part, actant le coût de cession des parcelles qui est passé entre temps de 12 euros HT/m² à 25 euros HT/m² (hors frais divers dont frais de bornage et de raccordement aux réseaux).

Après avoir entendu le Rapporteur ;
Après avoir pris connaissance de l'avis favorable du Bureau Communautaire du 3 décembre 2025 ;
Après avoir pris connaissance du plan de la parcelle annexée ;

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-200067072-20251219-CC_2025_12_N115-DE

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- D'annuler la délibération CC-2019-12-N124 du 18 décembre 2019;
- D'autoriser la cession de terrain comme suit pour la Société Cali Bois SARL - SCI de La Rocade représentée par Cédric Sparfel et Lomig Cardinal :
  - Parcelle cadastrée : Section C numéro 2243
  - Surface : 1.600 m²
  - Prix : 25 € HT/m² soit un montant total de 40.000 euros HT (hors frais divers dont frais de bornage et de raccordement aux réseaux, notaire…) ;
- D'autoriser la cession de terrain comme suit pour la Société BPM Sablage entreprise individuelle – SCI Legorien représentée par Eric Urien :
  - Parcelle cadastrée : Section C numéro 2244
  - Surface : 1.605 m² ;
  - Prix : 25 € HT/m² soit un montant total de 40.125 euros HT (hors frais divers dont frais de bornage et de raccordement aux réseaux, notaire…) ;
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Présents	**40**
Pouvoirs	**4**
Votants	**44**
Pour	**44**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Le Président
Jacques EDERN



Le Secrétaire de Séance
Gildas BERNARD

